



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 Janvier 2018 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le 30 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 Janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame la 1^{ère} Adjointe

Présents :

Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

M. LAVILLE	à	Mme MANDON
Mme GUILLEMAT	à	Mme ALAPETITE
M. ESPINASSE	à	M. PRADIER
M. BERNARD	à	M. FAGONT

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	23 Janvier 2018
Affichée en Mairie le :	23 Janvier 2018
Envoyée à la Presse le :	23 Janvier 2018

Ouverture de la séance : 20h00

FINANCES

Garantie de la commune d'Aulnat pour l'emprunt d'Auvergne Habitat

Mme Siméon explique qu'Auvergne Habitat sollicite la commune d'Aulnat pour un projet de construction une garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 40 %, les 60% restant étant garantis par la CU. Elle donne les autres caractéristiques de cette garantie d'emprunt.

Vote : Unanimité

Communauté Urbaine –Avenant à la convention de remboursement des dépenses

Mme Siméon poursuit en rappelant qu'en 28 juin 2017 une convention de remboursement des dépenses prises en charge par la commune mais imputables à Clermont Auvergne Métropole, suite aux transferts de compétences a été signée entre la commune d'Aulnat et Clermont Auvergne Métropole.

Aujourd'hui, il s'agit de précisant le montant dont Mme Siméon fait le détail, et qui au global se monte à de 22 678.63 € conformément aux calculs des services municipaux

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 30 Janvier 2018

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire ou à la 1ère Adjointe à signer cet avenant

Vote : Unanimité

POLE ENFANCE

Approbation du dossier PROJET

Mme Mandon présente le dossier PROJET proposé qui reprend toutes les remarques émises lors de l'Avant-Projet Définitif.

Il prend en compte l'installation de chantier en coordination avec le plan général du Coordonation Sécurité et Protection de la Santé, els aménagements propres au déroulement du chantier et les conditions de stockage des matériaux.

Le dossier précise toutes les actions, fournitures et mises en œuvre de chacun des 17 lots détaillés dans la question suivante.

L'estimation des travaux du Maître d'Œuvre au niveau PROJET est conforme aux objectifs d'ajustement notifiés dans l'Avant-Projet Définitif.

L'estimation définitive est validée à 2 012 446 €HT (valeur octobre 2016)

Vote : Unanimité

Modalités de mise en concurrence des prestataires

Mme Mandon indique que, le dossier PRO du pôle enfance étant validé, il est nécessaire de définir les modalités de mise en concurrence des entreprises pour les 17 lots constitutifs du dossier.

Le marché sera passé en Marché A Procédure Adaptée (MAPA). Mme Mandon détaille les différents lots et les critères de sélections des offres (1 - prix des prestations coefficient 40 %, 2 – valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique coefficient 60 %)

Il est proposé d'approuver cette démarche de mise en concurrence sur ce marché et d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à signer les documents liés à cette consultation.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES – Administration Générale

Mme Mandon propose, ce qui est approuvé par tous les Conseillers, de passer une Question diverse relevant de l'Administration Générale, avant la prononciation du Huis Clos qui suivra, pour les questions relatives au Personnel

Désignation d'une déléguée auprès du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD

Mme Mandon explique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne son ou sa représentante auprès du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD d'Aulnat

Sur proposition du Bureau Municipal, la désignation de Mme BALICHARD pour cette représentation est soumise au vote

Vote : Unanimité

PERSONNEL (Huis Clos)

Mise en place du RIFSSEP pour les Techniciens Territoriaux

M. Floquet rappelle que le RIFSSEP a été instauré par délibération du 31 janvier 2017 à Aulnat pour les cadres d'emplois éligibles à cette date.

Suite à la parution des décrets d'application aux agents appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, il convient de reprendre une délibération pour ce cadre d'emplois, avec mention des montants maximum de l'IFSE et du CIA.

Vote : Unanimité

Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet sur emploi permanent

M. Floquet poursuit en indiquant que les élus ont validé la création d'un poste permanent d'ASVP à temps complet dans l'attente que l'agent soit admis à un concours de la filière police municipale.

Il convient donc de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à partir du 11 février 2018.

Vote : Unanimité

Création de poste sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

M. Floquet indique que suite à la fin de contrat d'un agent le 31 mars 2018 et afin de garantir la continuité du service urbanisme, il convient de créer 1 poste non permanent de technicien à temps complet à partir du 1er avril 2018 pour une durée de 6 mois.

Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE 1- PERSONNEL

Sur proposition de Mme Mandon, et avec l'accord unanime des Conseillers municipaux, il est présenté les deux questions diverses suivantes également relatives au Personnel

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet sur emploi permanent

M. Floquet expose que suite au départ par voie de mutation du responsable du service RH, la collectivité a recruté un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire pour le remplacer.

Il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mars 2018, date d'arrivée de l'agent dans la collectivité

Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE 2 - PERSONNEL

Création de poste sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

M. Floquet continue en expliquant qu'au vu de l'absence prolongée du responsable du restaurant municipal et de son second, et afin de garantir la continuité du service, il convient de créer 1 poste non permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} février 2018 pour une durée de 6 mois.

Vote : Unanimité

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 30 Janvier 2018

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Mise à disposition de 3 agents au Pôle Social

M. Floquet termine en expliquant que, vue la réorganisation des services techniques et notamment du service des agents d'entretien, 3 agents municipaux interviennent dans les locaux du pôle social à raison de 15 heures par semaine.

Il convient donc de prévoir une convention de mise à disposition partielle pour chacun des 3 agents.

Le Conseil Municipal prend acte de ces convention de mise à disposition partielle

L'Ordre du Jour étant épuisé, Mme La 1^{ère} Adjointe lève la séance à 20h40